

Commission des comptes de l'agriculture de la nation

Session du 30 juin 2010

**Les concours publics
à l'agriculture en 2009**

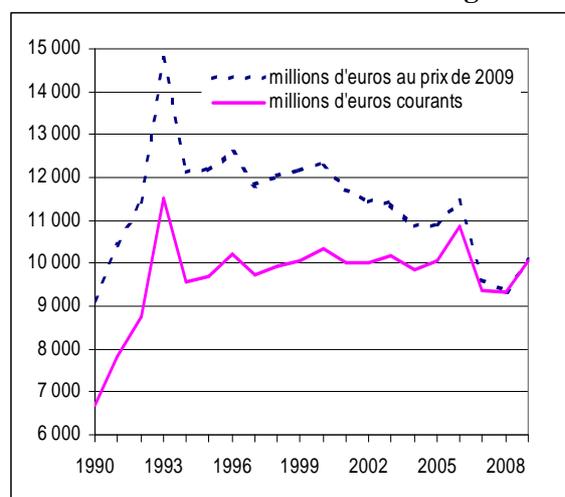
Les concours publics à l'agriculture en 2009

En 2009, les concours publics à l'agriculture (hors protection sociale) s'élèvent à 16,1 milliards d'euros, dont 60 % financés par l'Union européenne. Ils augmentent de 3,9 % par rapport à l'année précédente. Les aides en faveur de l'agriculture et des territoires ruraux, plus directement destinées au secteur de l'agriculture, progressent de 4,9 %. Elles représentent les trois quarts de l'ensemble des concours publics mais quasiment la totalité des aides européennes. L'année 2009 est marquée par les importants soutiens apportés aux secteurs en crise. Ainsi, les aides de marchés et revenus agricoles augmentent globalement de 8 % avec une multiplication par 1,5 du financement national. A l'inverse, les dépenses de développement rural reculent, avec la baisse des paiements des stocks de l'ancien règlement de développement rural 2000-2006 et la poursuite de la montée en charge du nouveau RDR 2007-2013.

Forte progression des aides de marchés et revenus agricoles induite par la hausse des aides nationales liées aux crises et à l'apurement de dettes sociales

En 2009, les aides de marchés et revenus agricoles s'élèvent à 10,1 milliards, soit 8 % de plus qu'en 2008. Les aides européennes progressent de 3,8 % à 8,8 milliards. Les aides nationales, 1,3 milliard, sont supérieures de 50,6 % à celles de 2008.

Les aides aux marchés et revenus agricoles



Note : chevauchement en 1993 de l'application des dispositifs PAC antérieur et postérieur à 1992

Source : MAAP - SAFSL

L'augmentation des aides de gestion des aléas de production et d'allègement des aides est très prononcée (+142,3 %). La croissance de l'aide alimentaire est également très forte (+ 50,9 %). A l'inverse, les aides de régulation des marchés régressent de 22,3 %, celles allouées pour l'organisation et la modernisation des filières de 18,5 % et les aides liées aux produits de 6,4 %.

La conjoncture agricole particulièrement défavorable des années 2008 et 2009 a conduit l'Etat à mettre en place des plans d'allègement de charges. En 2009, le Plan exceptionnel de soutien à l'agriculture (PSEA) annoncé en octobre est venu compléter les *soutiens nationaux* apportés dans le cadre du plan d'urgence décidé en novembre 2008 et des mesures prises pour soutenir les secteurs en crise. Ainsi, les aides de crises versées en 2009 s'élèvent à 214,4 millions (dont 70,9 millions au titre de la fièvre catarrhale ovine, hors vaccination et abattages), soit 17 % des soutiens nationaux aux marchés et revenus agricoles (7 % en 2008).

L'apurement des dettes sociales contractées au titre des zones de revitalisations rurales (ZRR) augmente le montant des aides nationales de 344,6 millions.

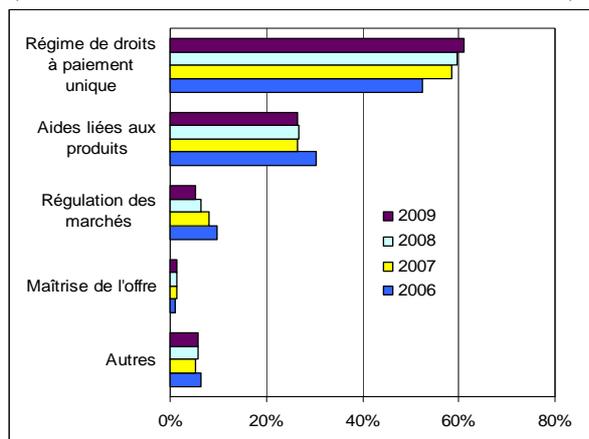
Les autres aides nationales diminuent de 9,5 %, du fait notamment de la baisse des remboursements de la TIPP, des actions de promotion et de qualité des produits, des aides à l'organisation et à la modernisation des filières et de l'aide à la cessation d'activité laitière.

La progression de 3,8 % *des aides européennes* résulte essentiellement des aides versées au titre du fonds de restructuration de l'industrie du sucre¹ : le solde des paiements sur les recettes est positif de 240,6 millions alors qu'il était négatif de 513,0 millions en 2008. Hors fonds de restructuration, les concours européens baissent de 4,8 % ; la plupart sont moindres qu'en 2008, à l'exception des actions de promotion et de l'aide alimentaire.

¹ Les recettes affectées au fonds de restructuration de l'industrie du sucre, qui fait partie du FEAGA, sont, en tant que telles, déduites des aides versées.

Répartition des aides aux marchés et revenus agricoles

(Hors fonds de restructuration de l'industrie sucrière)



Autres : Organisation et modernisation des filières, promotion et qualité des produits, aide alimentaire, gestion des aléas de production et allègement des charges

Source : MAAP - SAFSL

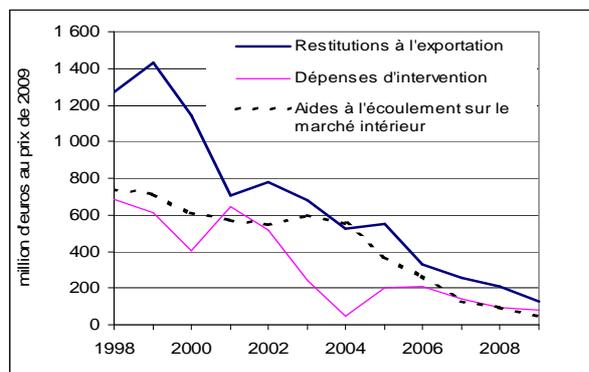
Recul des aides découplées à leur niveau de 2007

Les aides découplées liées au régime des DPU (5,7 milliards) diminuent de 2,1 % par rapport à 2008. Elles retrouvent leur niveau de 2007. D'une part la modulation au-dessus de 5 000 € est passée directement de 5 % en 2008 à 7 % en 2009 et d'autre part un taux de 11 % s'applique désormais au-delà de 300 000 €.

Poursuite du repli des aides de régulation des marchés

Les aides de régulation des marchés (485,0 millions) reculent de 22,3 %, dans la lignée des fortes baisses des années précédentes. Les restitutions à l'exportation, les dépenses d'intervention et les aides à l'écoulement sur le marché intérieur poursuivent leur repli.

Restitutions, dépenses d'intervention et aides à l'écoulement sur le marché intérieur



Source : MAAP - SAFSL

Les restitutions (129,0 millions) ont chuté de 39,0 % en 2009. Elles ont été supprimées pour de nombreux produits à l'automne 2008 (notamment le sucre, les fruits et légumes, les viandes porcines). Les paiements effectués en 2009 pour ces produits concernent des reliquats de dossiers. Pour le sucre, les restitutions chutent de 73,4 % mais représentent encore plus de 28,7 millions. Pour les viandes porcines, elles diminuent de 8,2 à 3,8 millions.

Pour les volailles, comme pour les œufs, la baisse des restitutions est imputable à la diminution de leur montant unitaire, les volumes exportés demeurant sensiblement les mêmes qu'en 2008. Les restitutions de viandes de volailles s'élèvent à 81,8 millions.

Les restitutions sur les produits laitiers (13,1 millions) sont multipliées par quatre du fait d'opérations d'exportation. Supprimées en 2007, les restitutions ont été réintroduites en janvier 2009.

Les dépenses d'intervention (80,1 millions) baissent de 16,8 %. Les aides au stockage de produits laitiers sont multipliées par trois alors que pour les viandes porcines, elles disparaissent quasiment. Les interventions sur le secteur vitivinicole (64,7 millions) régressent de 27,4 % du fait des moindres soutiens accordés à la distillation et malgré l'ouverture d'une distillation de crise prise en juillet 2009 pour 600 000 hl. L'aide au stockage d'alcool a doublé. Les prix trop bas offerts par les adjudicataires ont conduit la Commission à refuser les offres des mois de février à octobre 2009. En conséquence, le stock est resté à la charge de FranceAgriMer et a continué à générer des frais techniques et financiers.

Les aides à l'écoulement sur le marché intérieur, uniquement européennes, reculent de 45,7 % à 49,1 millions. Pour les produits laitiers, seule demeure une aide minime sur le beurre. L'aide à la production de produits transformés à base de fruits a disparu. Les aides à la production de fourrages séchés et à la transformation de chanvre et lin textile se maintiennent un peu en dessous de 45 millions et représentent ainsi 86 % de ces paiements.

Les autres soutiens pour la régulation des marchés sont stables. Les aides nationales (144,1 millions) progressent de 8,8 % en raison essentiellement de l'augmentation du refus d'apurement qui atteint 108,9 millions. La

plupart des autres aides nationales sont plus faibles qu'en 2008, à l'exception de celles allouées pour la sélection animale qui progressent de 87,7 %.

Le financement européen du fonds opérationnel des organisations de producteurs de fruits et légumes se maintient à 82 millions.

Les versements au titre du Poseidom progressent (+ 8,6 %), notamment ceux du Régime spécifique d'approvisionnement (+ 16,2 %), qui compensent les surcoûts liés à l'insularité et à l'éloignement, et ceux destinés à l'industrie sucrière (+ 10,2 %).

Diminution des aides liées aux produits : aides nationales en hausse, européennes en baisse

Les aides liées aux produits (2,5 milliards) diminuent de 6,4 %.

La hausse des *aides nationales* atteint 24,9 %. Elle est essentiellement due aux soutiens apportés aux exploitations touchées par la fièvre catarrhale ovine (FCO) ; ils s'élèvent à 62,7 millions après 20,7 millions en 2008. Les aides allouées dans le cadre du plan « ovins allaitants » pour compenser les pertes de marge brute (33,8 millions) ont été multipliées par plus de deux et celles versées au secteur de l'engraissement et aux éleveurs bovins pour qu'ils maintiennent les animaux sur l'exploitation (22,6 millions) ont été multipliées par quatre. Ces derniers ont également perçu en 2009 une indemnité complémentaire au titre de la mortalité FCO.

Les soutiens à la production du sucre dans les DOM augmentent de 53,9 % et retrouvent leur niveau de 2007 (59 millions). La part nationale de la PMTVA est stable.

Les aides européennes liées aux produits (2,2 milliards) reculent globalement de 9,4 %. L'aide compensatrice à l'hectare des céréales, oléagineux, protéagineux (COP) diminuent de 5,1 % : les aides aux oléagineux, protéagineux et chanvre progressent sensiblement alors que les autres diminuent.

La PMTVA et la PAB baissent de 17,6 % pour l'une et de 16,1 % pour l'autre. Alors que depuis deux ans les avances étaient autorisées à hauteur de 80 %, elles sont de 70 % depuis 2009 et le montant de la modulation (taux de 7 % ou 11 %) est directement déduit du montant de l'aide.

La PBC diminue de 5,6 %. De nombreux éleveurs n'ont pas demandé de prime en 2009 alors que c'était la dernière campagne. Ceci a largement compensé l'augmentation mécanique induite par la différence de taux entre l'avance 2008 de 50 %, non prévue par les règlements, et celle réglementaire de 70 % en 2009.

Les autres aides européennes liées aux produits (344,0 millions) reculent de 3,9 %. Le montant des primes pour le tabac baisse de 57 millions à 41,9 millions : en 2008, deux campagnes avaient été payées en même temps. Cette aide sera interrompue en avril 2010. L'aide aux cultures énergétiques progresse de 18 %, la prime aux protéagineux augmente de 24 %, mais la plupart des autres aides liées aux produits diminuent par rapport à 2008.

Le montant des aides de maîtrise de l'offre, de nouveau positif en raison des versements au titre du fonds de restructuration de l'industrie du sucre

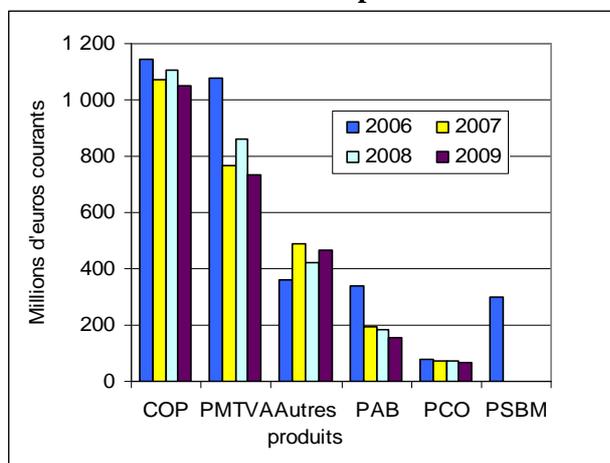
Les aides de maîtrise de l'offre passent de -379,0 millions en 2008 à + 376,7 millions en 2009.

En 2009, le fonds de restructuration de l'industrie du sucre a versé 575,6 millions aux bénéficiaires après l'abandon, partiel ou total, de leur production (44,2 millions en 2008). Les planteurs de betteraves (près de 22 000) ont perçu 199,6 millions, les raffineries 372,1 millions et les entreprises de travaux agricoles 3,6 millions.

Les recettes du fonds, alimentées par le versement d'un « montant temporaire » par les fabricants de sucre sous quota, s'élèvent à 335,0 millions, soit 40 % de moins qu'en 2008.

Le solde 2009 du fonds de restructuration est donc positif de 240,6 millions alors qu'il était négatif de plus d'un demi-milliard en 2008.

Les aides liées aux produits



Source : MAAP - SAFSL

La somme cumulée sur trois ans du montant temporaire versée au FEAGA est de 1,36 milliard alors que celle des versements du FEAGA est de 0,64 milliard.

La stabilité des *autres aides de maîtrise de l'offre* masque le triplement de l'aide communautaire associée au gel volontaire (36,5 millions) et la diminution de 41,9 % de l'aide nationale à la cessation d'activité laitière (26,6 millions). La jachère obligatoire ayant disparu, les agriculteurs sollicitent plus fréquemment le gel volontaire. Le nombre de dossiers d'aide à la cessation d'activité laitière diminue en 2009 mais les niveaux des deux campagnes précédentes étaient élevés.

Les aides communautaires versées au secteur vitivinicole pour abandonner des superficies plantées en vigne ou procéder à l'arrachage, dans le cadre de la nouvelle organisation commune de marché (OCM) vitivinicole, reculent de 5,4 % à 72,9 millions. Le montant des demandes européennes dépassant le budget alloué pour la campagne 2008/2009, un taux de réfaction de 54 % a été appliqué à l'ensemble des Etats membres.

Net recul des aides liées à l'organisation et à la modernisation des filières

Les aides liées à l'organisation et à la modernisation des filières reculent de 18,5 % à 99,7 millions. Les *soutiens européens* associés aux actions de restructuration et de reconversion du vignoble diminuent de 17,5 %. L'aide aux investissements mise en place dans le cadre de la nouvelle OCM s'élève à 11,3 millions.

Les *aides nationales* (38,4 millions) chutent de 38,0 %. Les aides dédiées au renforcement des filières des secteurs du lait et de l'élevage régressent de 79,9 %. La plupart des aides aux secteurs des végétaux sont en retrait par rapport à 2008. A l'inverse, les aides aux entreprises de négoce affectées par la FCO progressent de 4,0 à 7,2 millions. En outre, deux millions ont été accordés aux entreprises exportatrices de porcs touchées par la crise.

Hausse des actions de promotion et de qualité des produits : augmentation du financement européen et repli du financement national

Les aides en faveur d'actions de promotion et de qualité des produits (91,9 millions) progressent de 4,8 %.

Les *aides européennes* sont multipliées par trois et s'élèvent à 26,5 millions ; elles représentent

près de 30 % de ces actions. Elles ont été versées pour des actions de promotion des vins, des fruits et légumes et des viandes, à l'intérieur de l'UE et vers les pays tiers. Ainsi, dans le cadre du programme national de la nouvelle OCM vitivinicole, les actions de promotion des vins sur les marchés des pays tiers atteignent 18 millions. Les actions de promotion dans les DOM financées par l'Union européenne sont supérieures de 51 % à celles de 2008 ; elles ont doublé en trois ans.

Hormis les *subventions nationales* de fonctionnement de l'INAO et de l'Agence Bio (+ 11,2 %) et de la SOPEXA (+ 14,5 %) qui progressent, les autres aides nationales chutent de 38,4 % à 28,4 millions. La baisse affecte la plupart des aides à l'exception des actions de promotion nationale en faveur du vin, du lait et des fromages et de la promotion internationale des productions animales qui connaissent de fortes hausses.

Progression soutenue de l'aide alimentaire

L'aide alimentaire (114,4 millions) augmente de 50,9 % après un repli de 12,3 % en 2008.

Le montant de *l'aide nationale* double en raison principalement de la reprise de la fourniture de viandes aux plus démunis. Le programme de distribution de lait aux écoles progresse de 7,6 %.

Les *soutiens européens* sont également plus importants qu'en 2008 (+ 39,8 %) du fait de la distribution de lait en poudre (47,9 millions) et d'une dotation financière de 26,4 millions pour l'achat de produits de consommation courante sur le marché, pour palier l'absence de produits d'intervention.

Forte augmentation des aides liées à la gestion des aléas de production et aux allègements de charges

Les aides liées à la gestion des aléas de production et aux allègements de charges progressent de 142 %.

Après les années 2006 et 2007 au cours desquelles les prix des céréales ont flambé, l'agriculture a connu deux années particulièrement défavorables pour la trésorerie et le revenu des agriculteurs. En 2008, la forte hausse du prix des intrants a été associée à l'effondrement des prix des céréales, oléagineux et protéagineux. En 2009, la baisse de prix des

productions animales, notamment des produits laitiers, est venue s'ajouter à la poursuite de la chute des prix de ces productions végétales.

Cette conjoncture particulièrement défavorable a conduit l'Etat à mettre en place en novembre 2008 et octobre 2009 des plans de réduction de charges sous forme de prêts de trésorerie, de bonification de prêts, d'allègement de charges financières et sociales. Le financement de ces mesures est assuré par le budget national mais l'Europe y participe également.

Les exonérations de charges sociales des agriculteurs en difficulté s'élèvent à 472,3 millions. Elles concernent plusieurs mesures, notamment :

- l'apurement des dettes sociales, 344,6 millions (281,5 millions à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS), 63,1 millions à la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA)) ;
- le plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA) d'octobre 2009, 50 millions versés à la CCMSA ;
- le dispositif d'incitation à l'emploi en agriculture et en milieu rural (47,5 millions) ;
- le plan d'urgence de novembre 2008 sur la situation économique de l'agriculture pour les professionnels des secteurs à faibles revenus (24,2 millions).

En 2009, les *paiements au titre du FAC* ont été portés à 57,1 millions, soit une multiplication par 2,5 par rapport à 2008. Ils soutiennent les exploitations en difficulté suite à la conférence sur la situation économique de novembre 2008 et financent la prise en charge des intérêts des prêts des exploitations touchées par les crises : lait, exploitations végétales et avicoles affectées par la tempête Klaus de janvier 2009, gel du printemps 2008.

Les remboursements de TIPP baissent de 39,8 % à 101,1 millions en 2009. Cette évolution est due à des dates de paiement très différenciées entre 2008 et 2009 : en 2008, les paiements ont été effectués au titre de toute l'année 2007 et du premier semestre 2008, alors qu'en 2009, ils ne l'ont été qu'au titre du second trimestre 2008. Les remboursements prévus dans le cadre du PSEA seront effectués en 2010.

Les aides de l'Etat liées aux calamités diminuent de 31,5 %.

Les contributions additionnelles perçues par le FNGCA étant suffisantes pour couvrir les besoins, l'Etat ne lui a pas versé de subvention en 2009. Les grandes cultures sont sorties du FNGCA à partir de 2009.

Après une participation faible en 2008, l'appui de l'Etat au développement de l'assurance récolte retrouve un montant (24,7 millions) légèrement inférieur à celui de 2007. En 2009, le taux de participation de l'Etat est passé de 35 % à 25 % en grandes cultures et à 40 % en viticulture, arboriculture et maraîchage.

Pour la première fois en 2009, dans le cadre du programme national de la nouvelle OCM vitivinicole, le budget communautaire prend en charge (1,0 million) le financement de l'assurance récolte à hauteur de 10 % des primes d'assurance (5 % lorsque les viticulteurs bénéficient de la dotation jeunes agriculteurs). Avec l'aide nationale, ce complément porte à 50 % la prise en charge du coût de l'assurance récolte de ce secteur.

Stabilité des aides en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux

Les soutiens en faveur de la sécurité sanitaire des végétaux et des animaux se maintiennent à 434,1 millions.

Les aides consacrées à la lutte contre les maladies des animaux et des végétaux sont stables (249,0 millions). La deuxième campagne de vaccination contre la FCO s'est poursuivie en 2009. Les paiements sur l'ensemble de l'année s'élèvent à 78,3 millions : 38,7 pour l'achat de vaccins, 39,6 pour les actes de vaccination. L'Union européenne a financé 35 % des achats et 82 % des actes de vaccination.

Les indemnités d'abattage diminuent de 24,9 % à 41,6 millions. Cette baisse concerne les aides de l'Etat mais leur poids reste important, 89 % des montants versés aux éleveurs.

Les concours diminuent de 70,8 % pour la FCO et de 18,9 % pour les infections à Salmonella. Ils progressent de 32,2 % pour la tuberculose bovine (16,2 millions) et passent de 6,6 à 12,5 millions pour les autres maladies.

Les aides destinées à la protection des végétaux (30 millions) progressent de 32,2 %. Les dépenses concernant la construction du laboratoire national de la protection des végétaux sont plus de deux fois supérieures à celles de

2008. Les paiements pour le suivi des risques phytosanitaires augmentent de 50,5 %. A l'inverse, les aides dédiées aux contrôles des conditions de production des végétaux chutent de 46,6 %.

La subvention au service public de l'équarrissage (154,75 millions) augmentent de 9,1 %. La part du ministère progresse en raison de la prise en charge de la dette de l'Etat (20 millions prévus en 2010) et des éleveurs vis-à-vis des équarrisseurs (24 millions) dans le contexte de la fin du marché public depuis mi-juillet 2009.

Les aides versées pour l'élimination des farines animales reculent de 24 %, la baisse du niveau des stocks se traduisant par de moindres coûts d'entreposage. Les quantités détruites en 2009 sont de 232 000 tonnes.

Diminution des dépenses de développement rural

L'année 2009 enregistre à nouveau un repli des soutiens au développement rural. Ils passent de 1,678 milliard en 2008 à 1,486 milliard en 2009, soit une baisse de 11,5 %. Le financement national diminue de 11 % (-99,1 millions) et le financement communautaire de 12 % (-93,3 millions).

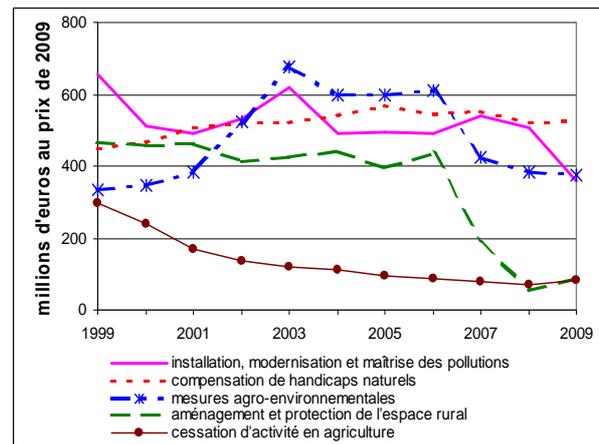
Le recul des dépenses de développement rural résulte d'une très nette diminution des investissements dans les industries agro-alimentaires pour des raisons réglementaires et d'une baisse des bonifications de prêts, l'année 2008 ayant été atypique pour ces deux dispositifs avec des paiements artificiellement importants ; la crise a également eu un impact négatif.

Par ailleurs, les paiements FEADER relatifs aux dossiers du stock de l'ancien règlement de développement rural (2000-2006) ne s'élèvent plus qu'à 130 millions pour la totalité de l'année 2009, contre 310 millions sur l'année 2008 et 477 millions sur l'année 2007. De surcroît, deux années après leur entrée en vigueur, les nouveaux dispositifs n'ont pas encore atteint leur régime de croisière, en particulier l'axe 3 (qui vise au maintien et au développement de l'attractivité des zones rurales) et l'axe Leader qui n'a fait l'objet que de très faibles versements en 2009.

Hors mesures forestières, le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH) et les cinq programmes de développement régionaux (pour la Corse et chacun des départements d'Outre-Mer) représentent, en 2009, 82,3 % de l'ensemble des soutiens publics en faveur du développement rural. Ils diminuent de 12,2 %, passant de 1,394 milliard en 2008 à 1,223 milliard en 2009.

En Corse et dans les DOM, les PDR progressent significativement mais le niveau de consommation total dans les DOM est encore peu élevé. Ainsi, leurs dépenses s'élèvent à 22,1 millions après 12,8 millions en 2008 (+ 73 %), dont 67 % au bénéfice de la Réunion, et les dépenses du PDR de la Corse représentent 18,8 millions en 2009 après 9,5 millions en 2008 (+ 97 %).

Les principaux soutiens au titre du développement rural



Source : MAAP – SAFSL

Baisse des soutiens relatifs à l'installation, la modernisation et la maîtrise des pollutions

Les aides à l'installation, la modernisation et la maîtrise des pollutions (358,8 millions) baissent globalement de 28,7 % (-144,2 millions). Le financement national diminue de 33 % (-101,6 millions) et le financement communautaire de 22 % (-42,6 millions). Un grand nombre de dispositifs concourent à ce repli :

- la bonification des prêts d'investissement (96,9 millions) diminue très fortement, après un niveau élevé en 2008 (166,3 millions). Deux explications rendent compte de cette diminution : d'une part, en raison de la crise que connaît l'agriculture, les dispositifs de prêts à l'installation et de modernisation ont été moins sollicités que prévu ; d'autre part, le niveau modéré des taux d'intérêt observés ces dernières

années réduit d'autant le coût de bonification pour l'Etat ;

- les dépenses d'aménagements fonciers et hydrauliques (9,1 millions) diminuent fortement (-25,8 millions) après deux années consécutives de hausses marquées liées aux derniers paiements de dossiers en stock des mesures hydrauliques ;

- les dépenses en faveur du Plan de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA) baissent également (-3,8 millions) à 23,3 millions ;

- la dotation jeunes agriculteurs (DJA) recule de 9,2 % (-9,8 millions) à 96,9 millions. Cette baisse est notable en métropole (-10,7 millions), la DJA passant de 105,4 millions en 2008 à 96,6 millions en 2009. Elle a néanmoins permis d'aider environ 5 900 agriculteurs cette année, avec un montant moyen de l'aide de 16 500 euros ;

- le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) enregistre une baisse marquée. Si les files d'attente de la première génération des dossiers PMBE constatées en 2007 ont été totalement résorbées, contribuant ainsi à un pic de paiement en 2008, l'année 2009 se caractérise par un retour à « la normale » des paiements. Ainsi, en 2009, ce plan a mobilisé 102 millions (132 millions en 2008).

A l'inverse, deux mesures phares du 2^{ème} pilier, qui visent la modernisation des exploitations agricoles, progressent :

- le plan végétal pour l'environnement (PVE), créé en 2006, aide au financement d'investissements à vocation environnementale dans les secteurs des grandes cultures et des cultures spécialisées. Son montant augmente régulièrement depuis sa création ; en 2009, il atteint 7,1 millions après 5,2 millions en 2008 ;

- le plan de performance énergétique (PPE), nouveau dispositif lancé en 2009 dans la continuité des travaux issus du Grenelle de l'Environnement et dans le cadre du Plan de relance de l'économie française, démarre. Financé à hauteur de 30 millions par le ministère de la Relance économique et par un apport complémentaire de 2,5 millions du MAAP, les paiements totaux s'élèvent à 0,6 million en 2009.

Augmentation inédite des crédits relatifs à la cessation d'activité

Si les aides pour la cessation d'activité ont régulièrement baissé depuis la seconde moitié des années quatre-vingt dix, l'année 2009 se caractérise par une hausse nouvelle de ces

financements. En 2009, elles augmentent ainsi de 18,4 % (+12,7 millions). La progression des paiements en faveur de l'indemnité viagère de départ (IVD) explique cette variation. L'IVD, qui représente 85 % des aides à la cessation d'activité en agriculture, a en effet augmenté de 17 millions, passant de 52 millions en 2008 à 69 millions en 2009. Cet accroissement exceptionnel des paiements résulte d'un abondement des crédits consacré à l'IVD de 19 millions en cours d'année, le MAAP cherchant à résorber une partie du retard de financement chronique de cette mesure. Quant aux nombres de bénéficiaires, il continue de baisser, l'IVD étant fermée à de nouveaux entrants depuis 1990 ; elle est ainsi versée à 130 775 bénéficiaires en 2009 (142 475 en 2008). Autre dispositif important de cet ensemble, les préretraites concernent de moins en moins de bénéficiaires (2 612 en 2009 contre 3 698 en 2008) ; l'âge de la préretraite étant passé de 55 à 57 ans en 2007, le nombre de bénéficiaires potentiels a de ce fait diminué. Les paiements totaux pour les préretraites, en métropole et dans les DOM, s'élèvent à 8,7 millions en 2009.

Progression des aides destinées à compenser les handicaps naturels

Les aides versées pour compenser les handicaps naturels (524,4 millions) augmentent de 1,3 % (+ 6,9 millions).

L'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), qui représente plus de 95 % de ces aides, progresse de 1,3 %, passant de 510 millions en 2008 à 516,8 millions en 2009. Cette progression résulte d'une revalorisation notable de l'aide apportée aux exploitants en zone défavorisée. En effet, le montant de l'aide a été augmenté de 5 % pour les 25 premiers hectares, portant ainsi la majoration à 40 % en zone de montagne et 35 % en zone défavorisée et de piémont. Malgré cette revalorisation, le nombre de bénéficiaires continue de baisser (93 220 bénéficiaires en 2009 contre 93 465 en 2008). Au total, 75 départements sont concernés, les 3 premières régions bénéficiaires étant l'Auvergne, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes (plus de 50 % du montant total payé au titre de l'ICHN en 2009 pour ces trois régions).

Baisse des crédits relatifs aux mesures agro-environnementales

Les dépenses liées aux mesures agro-environnementales (374 millions) diminuent de 1,6 % (-6,3 millions). Cette baisse est due à :

- la diminution des versements de la prime herbagère agri-environnementale (PHAE) (-13,7 millions à 222 millions) liée à des retards de paiement dans les services déconcentrés « embouteillés » par le paiement anticipé au 16 octobre des aides du 1^{er} pilier de la PAC. Mais la PHAE concerne encore environ 44 700 bénéficiaires ;
- la réduction de moitié de la mesure rotationnelle (11,4 millions), les contrats passés en 2004-2005 s'étant achevés en 2008, sans que de nouveaux engagements soient ouverts en 2009 ;
- l'arrivée à terme des CTE (- 5,1 millions), le dispositif se terminant.

A l'inverse, les nouveaux dispositifs de mesures agro-environnementales progressent nettement, passant de 33,2 millions à 58,4 millions (+ 75,9 %).

Hausse des dépenses pour l'aménagement et la protection de l'espace rural

Les dépenses pour l'aménagement et la protection de l'espace rural (87,3 millions) augmentent de 68 %. Cette hausse est notamment liée au net accroissement des soutiens au financement des syndicats agricoles (+14,2 millions à 30,8 millions), à l'effort consenti en faveur des pôles d'excellence ruraux (+ 15,6 millions à 30 millions), à la montée en puissance progressive des dépenses de l'axe 3 et à la progression des dépenses en faveur de l'agriculture biologique (+ 3,3 millions pour un montant total de 10 millions en 2009).

Forte diminution des aides destinées à la transformation et à la commercialisation des produits agricoles

Les soutiens en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles diminuent très fortement (-95,8 %), passant de 98,7 millions à 4,2 millions. Cette chute concerne aussi bien le financement national (-36,7 millions) que le financement communautaire (-57,8 millions). L'année 2008 a en effet enregistré des paiements artificiellement élevés en faveur des investissements dans les industries agro-alimentaires pour des raisons réglementaires : si les dossiers en stock de l'ancienne programmation 2000-2006 n'avaient pas été

payés avant fin 2008, la part de financement FEADER revenait à l'Etat ; il en a résulté ponctuellement un pic de paiement en 2008, non renouvelé en 2009. De même, le Fonds pour les investissements stratégiques des industries agro-alimentaires (FISIAA) baisse nettement en 2009 (-19,8 millions à 0,3 million).

Légère diminution des dépenses en faveur du secteur du cheval

Les financements des activités hippiques sont exclusivement d'origine nationale. Ils représentent, en 2009, 3,7 % de l'ensemble des dépenses pour le développement rural. Globalement, les concours publics pour les activités hippiques diminuent (-3,9 %), passant de 57,9 millions en 2008 à 55,6 millions en 2009.

Les Haras nationaux, opérateur principal du ministère de l'agriculture, ont reçu, en 2009, 44,5 millions. Prenant en compte la décision du Comité de modernisation des politiques publiques du 11 juin 2008, à savoir le recentrage de l'établissement sur ses seules missions de service public, au travers d'un plan progressif sur cinq ans, et son évolution vers un office du cheval permettant de mieux structurer la filière, la dotation allouée aux Haras nationaux a diminué, en 2009, de 1,1 million.

Par ailleurs, les crédits destinés au financement des aides à la filière menées via les Haras nationaux et les dépenses finançant les actions nationales en faveur du cheval diminuent également (-0,3 million pour un montant total de 10,3 millions). Il en est de même pour le financement des actions locales de développement de la filière équine (-0,6 million pour un montant total de 0,8 million).

Hausse des soutiens au secteur forestier dans le contexte de mise en œuvre du plan tempête 2009

L'année 2009 est marquée par le démarrage des paiements du plan tempête 2009 consécutifs aux dommages causés par la tempête Klaus de janvier 2009 tandis que les paiements des aides liées à la tempête de 1999 - qui arrivent à terme dix ans après leur mise en place - diminuent nettement. Globalement, les soutiens au secteur forestier (431,4 millions) augmentent de 15,1 %.

Les mesures forestières du PDRH représentent, en 2009, 75,1 millions, soit 17,4 % de l'ensemble des concours publics en faveur de la forêt. Les premiers paiements des mesures forestières du Plan de Développement Rural de la Corse ont eu lieu. En revanche, ce n'est pas encore le cas pour les Plans de Développement Ruraux des DOM, à l'exception de la Guyane.

Le plan tempête 2009

Elaboré en concertation avec les professionnels dès les premiers jours qui ont suivi la tempête Klaus qui a frappé du 23 au 25 janvier 2009 la forêt du Sud-Ouest, le plan tempête 2009 met en place un dispositif visant à favoriser la sortie des bois, leur stockage et leur transport, puis le nettoyage des parcelles et la reconstitution de la forêt. Ce plan, de plus d'un milliard d'euros, comporte trois volets :

- 600 millions de prêts bonifiés garantis par l'Etat destinés principalement au financement de la mobilisation et du stockage des bois ;
- 415 millions de subventions sur huit ans pour le nettoyage et le reboisement des parcelles sinistrées ;
- jusqu'à 100 millions d'aides mobilisables, en tant que de besoin dès 2009, pour créer ou réhabiliter des aires de stockage, transporter des bois sur une distance supérieure à 150 km et renforcer les moyens en personnel des organismes de la filière (60 contrats à durée déterminée « agents-tempête »).

Ce plan tempête 2009 est complété par un soutien du fonds de solidarité de l'Union européenne pour un montant de 109 millions d'euros versé à la France.

La hausse des soutiens au secteur forestier enregistrée en 2009 est essentiellement due à la multiplication par 2,5 des aides en faveur du développement économique de la filière forêt-bois (112,4 millions). Ces dernières sont tirées par les aides du plan tempête 2009 avec le démarrage du paiement des aides au stockage et au transport des bois (71 millions). Ce paiement a permis de soutenir la réalisation et la réhabilitation d'infrastructures nécessaires au stockage de longue durée des bois issus des peuplements sinistrés par la tempête Klaus et leur expédition vers les entreprises qui peuvent les transformer et les valoriser. Hors plan tempête Klaus, l'appui aux organismes techniques et associations de la filière bois (21,1 millions), les subventions aux micro-

entreprises pour l'acquisition de matériels modernes (7 millions) et le financement d'études, d'évaluations et de perspectives financières (2,6 millions) sont quasi-stables.

Les aides en faveur de la gestion du patrimoine forestier public (192,9 millions) augmentent de 7 %. Le versement compensateur à l'ONF, qui vise à couvrir les dépenses engagées par l'ONF pour la mise en œuvre du régime forestier dans les forêts des collectivités territoriales, progresse (+ 2,5 millions) ; il atteint 144 millions, à hauteur du Contrat d'objectif, ce qui n'était pas le cas les années auparavant. La compensation partielle par l'Etat de l'augmentation du taux de cotisation des pensions civiles (de 50 à 60 %) des personnels fonctionnaires de l'ONF (37,5 millions) augmente également (+ 19 millions), l'ONF ayant bénéficié en fin d'année 2009 d'une subvention exceptionnelle de crise visant à soutenir son équilibre financier. Les paiements des travaux de reconstitution des forêts domaniales suite aux tempêtes de décembre 1999, cofinancés et non cofinancés, se terminent (+1,9 million à 11,4 millions). Enfin, il n'y a pas eu d'acquisition de forêt par l'Etat en 2009.

Les soutiens en faveur de l'amélioration de la gestion des forêts privés ainsi que de la prévention des risques et de protection de la forêt diminuent, traduisant l'arrivée à échéance des aides payées dans le cadre du plan tempête 1999.

Les aides en faveur de l'amélioration de la gestion des forêts privés (84,6 millions) diminuent de 13,9 %. Les paiements au titre du plan chablis 1999 (-11,9 millions pour un montant total de 14,2 millions) ainsi que les mesures d'investissement sylvicole (-6,8 millions pour un montant total de 3,1 millions) reculent nettement. Il n'y a pas eu en 2009 de paiements au titre des charges de bonification des prêts souscrits à la suite de la tempête Klaus. 15,2 millions ont été consacrés au nettoyage et à la reconstitution des forêts dans le cadre de la tempête de 2009 et 60 postes à durée déterminée de techniciens et ingénieurs forestiers dits « agents-tempête » ont été créés.

Les aides en faveur de la prévention des risques et de protection de la forêt (41,5 millions) baissent de 23 % en raison d'une nette diminution des travaux d'investissements pour la Défense des Forêts contre les Incendies (DFCI). Le versement des aides exceptionnelles au

déblaiement d'urgence des routes et des pistes forestières obstruées par les chutes d'arbres provoquées par la tempête Klaus a été effectué au cours de l'année 2009 pour un montant de 3,8 millions.

Les soutiens à l'enseignement et à la recherche poursuivent leur progression

En 2009, les concours publics à l'enseignement et à la recherche s'élèvent à 2,347 milliards et augmentent de 2,7 % (+ 61,8 millions). Cette progression succède à celles de 2008 (+ 1,8 %) et 2007 (+ 3 %). Sur la période 2007 à 2009, les soutiens à l'enseignement et à la recherche ont augmenté de 102 millions. Ils représentent 15 % des soutiens publics à l'agriculture hors protection sociale, soit un niveau comparable à celui de 2008, et 36 % des crédits nationaux.

Ces financements sont répartis entre les trois pôles d'enseignement : technique, supérieur et formation continue (1,537 milliard) et le pôle recherche (810,4 millions). Les dépenses de chacun de ces pôles augmentent : + 2,5 % pour l'enseignement technique, + 13,2 % pour l'apprentissage et la formation continue et + 7,3 % pour l'enseignement supérieur, + 1,5 % pour la recherche.

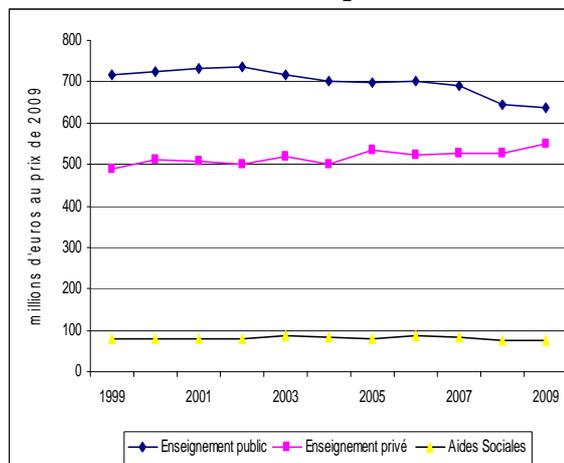
Léger accroissement des soutiens à l'enseignement technique

A la rentrée scolaire 2008-2009, l'enseignement technique agricole a accueilli 171 269 élèves, (+ 268 élèves par rapport à l'année précédente). Les effectifs de l'enseignement public (62 582 élèves) baissent de 0,8 % (- 484 élèves) et ceux du privé (108 687 élèves) augmentent de 0,7 % (+ 752 élèves), retrouvant, après la baisse enregistrée au cours de l'année précédente, le niveau de 2007. Pour le public, l'évolution de 2009 confirme la tendance des années antérieures marquée par une décroissance continue de l'importance relative des effectifs. Celle-ci est de 36 % en 2009 contre 40 % en 1999.

Les crédits globaux à l'enseignement technique agricole (1,264 milliard) augmentent de 2,5 % sous l'effet de la progression des soutiens aux établissements privés (+ 5,8 %) alors que ceux du public sont stables. Ces évolutions confirment la tendance passée ; le poids des soutiens en faveur de l'enseignement public a reculé en dix

ans de 60 % à 54 % en liaison avec la réduction de la part des élèves du public.

Les concours publics à l'enseignement technique



Source : MAAP - SAFSL

Après la baisse de 4 % de 2008 consécutive au transfert des TOS, les financements à l'enseignement public (636,2 millions) sont stables. Les dépenses salariales (428,5 millions) reculent de 1,8 % (- 8,2 millions) alors que la charge des pensions (164,9 millions) progresse de 1,8 % (+ 3 millions).

Les crédits de fonctionnement dévolus aux différentes actions pédagogiques (42,8 millions) augmentent de 14 %. Près de 62 % de ce financement concernent la rémunération des assistants d'éducation (26,4 millions pour 1 145 postes).

Le solde se répartit entre les moyens communs aux deux formes d'enseignement. Il s'agit de l'organisation et de la gestion des examens, de l'inspection et du fonctionnement de l'observatoire national de l'enseignement agricole - ONEA - (montant global de 1 million), du remboursement à la MSA des dépenses d'accident du travail des élèves (3,5 millions), des actions pédagogiques développées par les établissements (2,7 millions : innovations, multimédia, technologies de l'information, réseaux thématiques...) et de la formation continue des personnels des lycées agricoles (3,1 millions).

Après avoir progressé de 2,7 % en 2008, les crédits consacrés à l'enseignement privé du temps plein et du rythme approprié augmentent de 5,8 % en 2009. Ils s'élèvent à 551,1 millions soit une hausse de 30,4 millions par rapport à 2008 et de 44 millions par rapport à 2007. La prise en charge des salaires des établissements

du temps plein représente 192 millions, soit un niveau comparable à 2008 qui avait fait l'objet de mesures statutaires pour le reclassement des agents de catégorie trois. Les dépenses de fonctionnement des deux types d'établissements totalisent 359,1 millions et progressent de 9,7 % sous l'effet de la revalorisation annuelle du coût moyen par élève qui entre dans la détermination de la subvention et d'un rattrapage dû au titre de 2008.

Les dépenses d'aide sociale pour les élèves de l'enseignement technique (76,3 millions) sont stables par rapport à 2008. La dotation pour les bourses (73,9 millions) est constante par rapport à 2008 en liaison avec le nombre d'attributaires et les dépenses au titre du fonds social lycéen (2,2 millions) visant à aider 6 560 familles sont en repli de 400 000 euros. Le fonds social prend également en compte le financement des mesures en faveur de la scolarisation des élèves handicapés en application de la loi de 2005 sur l'égalité des droits et des chances vis-à-vis de la scolarisation.

Hausse des soutiens publics à la formation professionnelle

Les soutiens publics à la formation professionnelle et à l'apprentissage s'élèvent à 22,3 millions. Ils progressent de 13,2 % en prenant en compte le CAS pension et de 15,6 % hors CAS pension.

Les aides de l'Etat (17 millions) sont stables. A l'inverse, celles de l'Union européenne (5,3 millions dont 4,8 millions pour la Réunion) sont multipliées par deux sous l'effet de la mise en œuvre des mesures du PDRH en faveur de la formation professionnelle des actifs agricoles. En 2009, ces montants représentent 24 % des soutiens globaux à la formation professionnelle contre 13 % en 2008.

Trois actions différenciées sont mises en œuvre. Deux sont financées par le MAAP : l'appui aux centres de formation continue et d'apprentissage (14,9 millions) en progression de 10,3 % et les stages préparatoires à l'installation (2,1 millions) en recul de 42 % confirmant le repli constaté sur le financement de la DJA au cours des deux dernières années. Le financement européen concerne uniquement la formation des actifs agricoles (5,2 millions).

L'appui aux centres de formation prend en compte le versement aux CFA et CFPPA des charges relatives aux pensions des personnels (10,1 millions) et le financement de diverses actions (3,7 millions), notamment le fonctionnement des deux CFA à compétence nationale et l'appui aux actions de portée générale en matière d'apprentissage (1,8 million), les mesures d'adaptations pédagogiques, d'insertion, d'animation et de développement rural (1,9 million) et, en dernier lieu, les bourses de stage à l'étranger et la coopération internationale (1 million).

Croissance soutenue des dépenses en faveur de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur agricole² est constitué par un réseau de 21 établissements (14 publics et 7 privés sous contrat) organisés autour de 7 grands pôles et sous la forme de "grands établissements" regroupant les compétences en formation, recherche et développement. La politique du MAAP en faveur de l'enseignement supérieur s'articule autour de quatre axes :

- adaptation de l'enseignement supérieur agricole aux demandes émergentes de la société ;
- développement des liens entre les deux niveaux d'enseignement (technique et supérieur) ;
- adaptation des cycles de formation aux exigences de l'ouverture sur l'international ;
- mise en œuvre d'une politique contractuelle entre l'Etat et les établissements du public.

En 2009, les concours publics à l'enseignement supérieur (251,4 millions) augmentent de 7,3 % (+ 17,1 millions). La variation cumulée sur les trois dernières années représente un soutien supplémentaire de 43 millions. Les établissements publics et les aides aux étudiants bénéficient de la hausse. Les concours versés aux établissements privés restent stables.

Les soutiens aux établissements de l'enseignement supérieur public (217,3 millions) augmentent globalement de 8 %. Cette hausse succède à celle de 4 % en 2008 et la variation cumulée au cours des trois dernières années représente 36,7 millions.

Les dépenses salariales et les pensions (162,3 millions) progressent de 5,9 % : + 9,2 % pour le CAS pensions (47,6 millions) et + 4,5 %

² Cet enseignement couvre les domaines agronomique, agroalimentaire, vétérinaire et du paysage.

pour les salaires (114,7 millions). Cet accroissement provient, d'une part, de la revalorisation de la valeur moyenne du point d'indice de la fonction publique (+ 0,63 %) et, d'autre part, des mesures catégorielles liées à l'implication des agents dans les responsabilités qu'ils exercent et à l'amélioration de leur niveau de qualification. Ces mesures concernent essentiellement les personnels administratifs de catégorie B (amélioration de l'accès au corps des attachés) et C (amélioration des ratios de promotion au sein de la catégorie et plan de requalification).

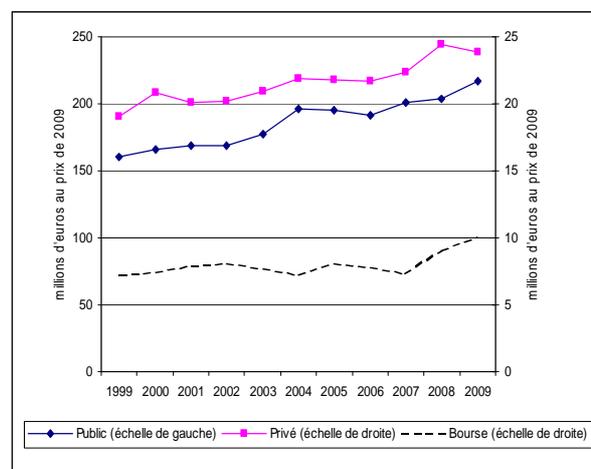
Les moyens de fonctionnement et d'équipement (55 millions) augmentent de 14,9 %. Cette progression résulte de la prise en charge de l'Institut agronomique méditerranéen (IAM) de Montpellier intégré au Centre international des hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM)³ (3,7 millions), des travaux de réhabilitation des laboratoires de l'école vétérinaire de Maison-Alfort (ENVA), de la mise aux normes des différents sites d'enseignement sur le plan de la sécurité et de l'accessibilité. Hors CIHEAM, les dépenses de fonctionnement et d'investissement progressent de 7,1 %.

Pour les établissements sous contrat de l'enseignement privé, la dotation de fonctionnement et d'investissement est stable à 23,9 millions après avoir augmenté de 11,8 % en 2008. Cette dotation a permis la prise en charge des salaires de 400 postes d'enseignants. Au cours des trois dernières années, la dotation a crû de 3,4 millions (+ 17,1 %).

Les aides en faveur des étudiants représentent 10,1 millions, dont 9,4 millions pour les bourses sur critères sociaux et 0,8 million pour les bourses de coopération internationale. Ces soutiens sont en hausse de 13,1 % par rapport à 2008 suite à la progression de 13,5 % des effectifs boursiers sur critères sociaux (3 062 étudiants) et à la refonte du système d'attribution des bourses mise en œuvre par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Cette réforme a instauré la création d'un 6^{ème} échelon ouvrant droit à une bourse annuelle de 4 019 euros, l'attribution "de bourses de mérite" d'un montant de 1 800 euros par étudiant ayant obtenu la mention Très Bien au baccalauréat en 2008 et a repoussé la limite d'âge

d'éligibilité à l'attribution d'une bourse de 26 ans à 28 ans.

Les concours publics à l'enseignement supérieur



Source : MAAP - SAFSL

Légère progression des actions « recherche et appui technique »

Après les hausses successives de 2007 (+ 4 %) et 2008 (+ 6,2 %), les dépenses de recherche, développement et transfert de technologie (810,4 millions) augmentent légèrement en 2009 (+ 1,5 %).

Les crédits abondés par le MAAP s'élèvent à 105,4 millions et progressent de 1,8 %. Ceux du ministère chargé de la recherche totalisent 704,9 millions et progressent légèrement (+ 1,4 %). Au cours des trois dernières années, les soutiens publics à la recherche ont augmenté globalement de 12,3 %, soit une hausse de 88,6 millions par rapport à 2006.

Les moyens du ministère de la recherche concernent l'Inra (644,2 millions), le Cémagref (53 millions) et l'Afssa (7,6 millions).

Ceux du MAAP sont mobilisés en faveur de l'Afssa (64,6 millions), du Cémagref (23,1 millions), de l'Inra (2,9 millions) et des Centres techniques ACTIA et ACTA (7,3 millions). Les autres interventions du MAAP (7,2 millions) concernent, d'une part, les projets de recherche en liaison avec les unités de recherche des établissements de l'enseignement supérieur ou avec les appels à projet dans le domaine agroalimentaire (4,4 millions) et, d'autre part, le personnel du MAAP mis à disposition de la recherche (2,8 millions).

³ Le CIHEAM est un organisme intergouvernemental de 13 pays du pourtour méditerranéen avec quatre centres implantés dans les états membres.

Dans ce dispositif de cofinancement (MAAP/Ministère de la recherche), les crédits de l'Inra (647,1 millions) et du Cémagref (76,1 millions) augmentent respectivement de 1,4 % et de 0,8 %. Après la forte croissance de 22,5 % en 2008 consécutive à une extension de son champ de compétence (évaluation des produits phytopharmaceutiques, transfert de l'activité du laboratoire de Rungis et hausse du nombre d'ETP rémunéré par l'opérateur), les soutiens en faveur de l'Afssa (72,2 millions) augmentent de 3,7 % en 2009.

Diminution des dépenses des services généraux

Les dépenses de personnel et de fonctionnement du ministère (hors programme 143 « Enseignement technique agricole » et programme 142 « Enseignement supérieur et recherche agricoles »), de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer), de l'Agence de services et de paiement (ASP) et de l'Office de développement de l'économie agricole des départements d'outre-mer (ODEADOM) mobilisées pour la mise en œuvre de la politique agricole et forestière s'élèvent à 1,347 milliard. Elles reculent de 4,7 %, soit une baisse de 66,1 millions par rapport à 2008.

Les dépenses en personnel et en fonctionnement du ministère (1,11 milliard) fléchissent de 2,9 %. Les moyens de fonctionnement (183 millions) progressent de 8,5 % sous le triple effet du démarrage des opérations du recensement agricole 2010, de la hausse des dépenses d'application informatiques, et de l'effort consenti en matière de politique de rénovation immobilière. Les dépenses de personnel titulaires et de vacations ainsi que les pensions (934 millions) diminuent de 4,8 %. Ce repli est dû à la baisse de 5,8 % du montant total des dépenses de rémunération des personnels titulaires et à la diminution de 1,8 % du CAS pension.

Les moyens en personnel et en fonctionnement de FranceAgriMer, de l'ASP et de l'ODEADOM (230 millions) diminuent globalement de 12,3 %. Les dépenses de personnel cumulées de ces trois établissements (155 millions) baissent de 1,8 %. Les frais de fonctionnement des trois organismes (74 millions) reculent de 28,5 %.

Evolution des concours publics à l'agriculture 2008-2009

LES CONCOURS PUBLICS	2008	2009	2009 / 2008	Etat		UE	
				2009	2009 / 2008	2009	2009 / 2008
Agriculture et territoires ruraux	11 428,8	11 983,7	4,9%	2 425,6	14%	9 558,1	3%
Marchés et revenus agricoles	9 320,7	10 063,3	8,0%	1 264,5	51%	8 798,8	4%
Régulation des marchés	624,3	485,0	-22,3%	144,1	9%	340,9	-31%
Restitutions à l'exportation	211,4	129,0	-39,0%	0,0	//	129,0	-39%
Dépenses d'intervention	96,2	80,1	-16,8%	0,0	-100%	80,1	-17%
Aides à l'écoulement sur le marché intérieur	90,5	49,1	-45,7%	0,0	//	49,1	-46%
Autres soutiens (adaptation des filières, apurement et taxes)	226,1	226,8	0,3%	144,1	9%	82,7	-12%
Aides liées aux produits	2 644,1	2 474,6	-6,4%	285,5	25%	2 189,1	-9%
PMTVA	861,4	734,7	-14,7%	161,4	-2%	573,3	-18%
PSBM	0,0	0,0	-199,5%	0,0	//	0,0	//
Prime à l'abattage	182,3	152,9	-16,1%	0,0	//	152,9	-16%
PBC	71,5	67,5	-5,6%	0,0	//	67,5	-6%
Aide compensatrice à l'hectare COP	1 107,7	1 051,4	-5,1%	0,0	//	1 051,4	-5%
ADL	0,0	0,0	-686,5%	0,0	//	0,0	-687%
Autres paiement directs liés aux produits	421,2	468,1	11,1%	124,1	97%	344,0	-4%
Maîtrise de l'offre	-379,0	376,7	-199,4%	26,7	-42%	350,0	-182%
Aide au retrait des terres gel	10,9	36,5	236,5%	0,0	//	36,5	236%
Aide à la cessation d'activité laitière	45,8	26,6	-41,9%	26,6	-42%	0,0	//
Autres aides à la maîtrise de l'offre (arrachage vigne, verger et autre)	77,3	73,0	-5,5%	0,1	-53%	72,9	-5%
Fonds de restructuration de l'industrie du sucre	-513,0	240,6	-146,9%	0,0	//	240,6	-147%
Paiements uniques	5 863,6	5 737,6	-2,1%	0,0	//	5 737,6	-2%
Organisation et modernisation des filières	122,2	99,7	-18,5%	38,4	-38%	61,2	2%
Dynamique des filières de production (dont restructuration vignoble)	82,9	67,0	-19,2%	17,1	-25%	49,9	-17%
Dynamique des filières de commercialisation (actions de modernisation)	39,3	32,7	-16,8%	21,4	-46%	11,3	//
Actions de promotion et qualité des produits	87,7	91,9	4,8%	65,4	-17%	26,5	197%
Aide alimentaire	75,8	114,4	50,9%	21,9	127%	92,5	40%
Gestion des aléas de production et allègement des charges	282,0	683,4	142,3%	682,4	142%	1,0	//
FNGCA, Bonification prêt Calamité, Fac et agridif	90,7	555,5	512,6%	555,5	513%	0,0	//
Autres mesures	23,4	26,8	14,7%	25,8	10%	1,0	//
TIPP et TICGN	168,0	101,1	-39,8%	101,1	-40%	0,0	//
Développement rural	1 678,5	1 486,2	-11,5%	820,2	-11%	666,0	-12%
Installation et maîtrise des pollutions (Bonif, Dja, Pmpoa, Cte/Cad, Pmbe)	503,0	358,8	-28,7%	203,5	-33%	155,3	-22%
Cessation d'activité en agriculture (IVD-Prétraite)	69,2	81,9	18,4%	78,6	23%	3,3	-35%
Compensation de handicaps naturels (ICHN et autres mesures)	517,6	524,4	1,3%	234,7	1%	289,8	2%
Mesures agro-environnementales (PHAE-CTE/CAD)	380,2	374,0	-1,6%	169,0	-3%	204,9	-1%
Aménagement et protection de l'espace rural (Axe 3, leader...)	51,9	87,3	68,0%	78,4	62%	8,8	152%
Transformation et commercialisation des produits agricoles (POA)	98,7	4,2	-95,8%	0,3	-99%	3,8	//
Activités hippiques	57,9	55,6	-3,9%	55,6	-4%	0,0	//
Sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	429,6	434,1	1,0%	340,9	-5%	93,2	33%
Service public de l'équarrissage et élimination des farines animales	182,0	185,1	1,8%	185,1	2%	0,0	//
Lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	247,7	249,0	0,5%	155,7	-12%	93,2	33%
Forêt	375,0	431,4	15,1%	393,5	24%	37,9	-34%
Développement économique de la filière forêt-bois	42,5	112,4	164,5%	107,6	201%	4,8	-29%
Gestion du patrimoine forestier public	180,4	192,9	7,0%	192,9	7%	0,0	//
Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	98,2	84,6	-13,9%	53,0	-14%	31,6	-14%
Prévention des risques et protection de la forêt	53,9	41,5	-23,0%	40,0	1%	1,6	-89%
Enseignement et recherche	2 286,0	2 347,8	2,7%	2 342,3	3%	5,5	118%
Enseignement technique	1 233,3	1 263,7	2,5%	1 263,5	2%	0,2	//
Apprentissage, formation continue et autres	19,7	22,3	13,2%	17,0	-1%	5,3	108%
Enseignement supérieur	234,3	251,4	7,3%	251,4	7%	0,0	//
Recherche, développement et transfert de technologie	798,8	810,4	1,5%	810,4	1%	0,0	//
Services généraux	1 413,9	1 347,8	-4,7%	1 344,2	-5%	3,6	67%
Personnel	1 141,2	1 090,3	-4,5%	1 088,9	-5%	1,4	//
Autres frais de fonctionnement	272,7	257,4	-5,6%	255,3	-6%	2,2	46%
TOTAL	15 503,7	16 110,7	3,9%	6 505,6	6%	9 605,1	2%

Unité : million d'euros

Source : MAAP / SAFSL

Méthodologie

Les concours publics à l'agriculture consolident les dépenses budgétaires en faveur du secteur agricole : dépenses du budget du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP), à l'exception de celles spécifiques à la pêche et à l'aquaculture, financements inscrits dans les comptes spéciaux du trésor gérés par le MAP, dépenses des budgets d'autres ministères pour les actions concourant aux mêmes finalités que celles du MAAP, dépenses du budget de l'Union européenne dans le cadre de la Politique agricole commune.

Les dépenses relatives aux aides agricoles sont collectées au plus proche du bénéficiaire, soit auprès des organismes payeurs. En conséquence, les flux internes entre le ministère et ces organismes sont éliminés.

Les aides et les avantages fiscaux (comme par exemple les dégrèvements d'impôts fonciers) ne sont pas retracés dans les concours publics à l'agriculture, sauf lorsqu'il s'agit de subventions effectivement versées aux bénéficiaires afin de réduire le coût d'acquisition de leurs approvisionnements. Par ailleurs, les aides des collectivités locales ne sont pas agrégées aux concours publics nationaux et communautaires. Elles font l'objet d'évaluations ponctuelles, la dernière évaluation exhaustive portant sur l'exercice 2002.

Les concours publics à l'agriculture sont répartis selon un découpage fonctionnel de quatre domaines, eux-mêmes subdivisés en sous-domaines et ensembles d'actions concourant à une même politique.

La présentation des concours publics à l'agriculture vise à rapprocher leur structure de celle du budget du MAAP en programmes et actions selon les principes de la LOLF. Elle reflète également la structuration de la PAC en deux piliers, les programmes eux-mêmes s'en rapprochant.

La période d'enregistrement des concours publics à l'agriculture est l'année budgétaire nationale. Les dépenses du budget de l'Etat sont celles exécutées au cours de l'année ; elles ont pour origine les relevés de la Direction Générale de la Comptabilité Publique⁴ (Etat annuel de

"comptabilisation annexe des dépenses" par ministère au 31 décembre). On ne retient cependant pas les dotations budgétaires aux organismes payeurs. Les dépenses de fonctionnement de ces opérateurs sont mesurées à partir de leurs comptes financiers. Les dépenses communautaires du Feoga-garantie sont celles qui sont déclarées à l'Agence unique de paiement par chaque organisme payeur, puis à partir de 2009, à l'agence de services et de paiement (ASP). A partir de 2007, le fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) remplacent le Feoga-garantie et le Feoga-orientation. Le FEAGA finance les aides du premier pilier et le FEADER les soutiens au développement rural.

Les concours publics à l'agriculture sont présentés en distinguant les dépenses nationales et les dépenses communautaires. Les concours transitant par les organismes payeurs sont collectés en deux volets, partie nationale et partie communautaire. Les concours du budget du ministère, faisant l'objet d'un financement ou d'un cofinancement par voie de fonds de concours du Feoga-garantie ou du Feoga-orientation, remplacés en 2007 par le FEAGA et le FEADER, sont conventionnellement répartis ainsi : le montant du fonds de concours représente la part communautaire et la part nationale est déterminée en déduisant ce montant communautaire de l'exécution de la ligne budgétaire concernée.

Dans le cadre d'une procédure de contrôle, la Commission européenne applique des corrections financières traduisant des refus de financement des dépenses engagées par les Etats membres, lorsqu'elles n'ont pas été exécutées conformément aux règles communautaires. Chaque année, le montant de ce refus d'apurement communautaire est pris en charge par le budget du ministère et constitue donc un concours public national supplémentaire qui s'ajoute aux autres concours financés sur des fonds nationaux. Parallèlement, les montants communautaires, mesurés à partir des sommes payées par les opérateurs et présentées à l'ACOFA, sont minorés du refus d'apurement puisque ce dernier n'est pas pris en charge par les fonds communautaires.

⁴ La Direction Générale de la Comptabilité Publique a été supprimée par décret du 3 avril 2008. Elle a été

fusionnée avec la Direction Générale des Impôts au sein de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Certaines dépenses de soutien de marché sont en partie financées par des contributions spécifiques des producteurs (taxes de coresponsabilité laitière et céréalière jusqu'en 1993 et pénalités laitières pour dépassement des quotas). De même, le « montant temporaire », recette affectée au fonds temporaire de restructuration de l'industrie du sucre, qui fait parti du FEAGA, est également pris en compte dans l'évaluation des concours publics. Ces derniers sont présentés après déduction de l'ensemble de ces contributions.

Les principaux domaines et ensembles des concours publics sont :

1. Agriculture et territoires ruraux
 11. Marchés et revenus agricoles
 111. Régulation des marchés
 112. Aides liées aux produits
 113. Maîtrise de l'offre
 114. Paiements uniques
 115. Organisation et modernisation des filières
 116. Promotion et qualité des produits
 117. Aide alimentaire
 118. Gestion des aléas de production et allègement des charges
 12. Développement rural
 13. Sécurité sanitaire
2. Forêt
3. Enseignement et recherche
4. Services généraux

Les concours publics à l'agriculture de 1991 à 2009

CONCOURS (en millions d'euros)		1991	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
		exécuté														
1	agriculture et territoires ruraux	9 533,1	12 470,3	11 999,9	12 143,2	12 301,4	12 491,0	12 566,7	12 676,5	13 006,7	12 460,3	12 672,5	13 488,9	11 509,8	11 428,8	11 983,7
11	marchés et revenus agricoles	7 834,4	10 202,8	9 715,7	9 948,9	10 058,2	10 329,8	10 028,0	9 998,6	10 178,7	9 851,6	10 068,7	10 848,1	9 346,7	9 320,7	10 063,3
111	régulation des marchés	5 831,8	2 582,4	2 633,6	2 830,6	2 914,0	2 330,2	2 016,1	1 970,0	1 709,9	1 337,5	1 364,3	1 048,6	787,6	624,3	485,0
112	aides liées aux produits	804,0	6 422,5	6 335,3	6 356,3	6 097,3	7 017,7	6 941,9	7 022,7	7 186,5	7 393,9	7 712,6	3 301,9	2 595,9	2 644,1	2 474,6
113	maîtrise de l'offre	477,0	798,7	410,6	421,7	590,1	527,9	585,9	570,5	594,2	473,3	586,7	117,9	(294,1)	(379,0)	376,7
114	paiements uniques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 677,3	5 740,6	5 863,6	5 737,6
115	organisation et modernisation des filières	122,8	119,7	88,6	102,2	82,6	100,8	128,9	186,6	150,7	179,7	136,2	180,4	94,5	122,2	99,7
116	actions de promotion et qualité des produits	55,4	74,4	85,3	79,5	96,6	90,0	119,5	108,8	104,1	97,6	80,0	76,5	77,0	87,7	91,9
117	aide alimentaire	238,4	118,4	109,8	109,0	238,2	130,7	128,2	94,6	106,8	105,5	89,9	87,4	86,4	75,8	114,4
118	gestion des aléas de production et allègement des charges	304,9	86,6	52,5	49,6	39,3	132,5	107,6	45,4	326,4	264,1	98,9	358,1	258,8	282,0	683,4
12	développement rural	1 656,9	2 211,5	2 183,1	2 045,1	2 072,4	1 923,3	1 925,2	2 063,3	2 297,7	2 176,8	2 229,3	2 240,4	1 808,3	1 678,5	1 486,2
121	installation, modernisation et maîtrise des pollutions	715,0	708,1	717,8	580,1	541,0	429,6	419,1	466,7	553,2	445,2	459,3	464,4	524,2	503,0	358,8
122	cessation d'activité en agriculture	173,3	301,4	306,5	291,3	245,1	200,9	145,7	119,6	105,6	102,0	89,1	80,5	74,6	69,2	81,9
123	compensation de handicaps naturels	309,1	431,6	344,8	407,5	373,6	392,7	433,6	453,7	463,6	489,1	527,5	516,4	535,0	517,6	524,4
124	mesures agro-environnementales	10,0	235,0	278,7	244,0	275,9	290,9	327,3	457,7	602,0	541,6	552,2	576,3	414,1	380,2	374,0
125	aménagement et protection de l'espace rural	258,5	344,8	332,6	316,3	384,8	385,4	393,5	362,7	380,8	399,5	365,9	408,4	187,6	51,9	87,3
126	transformation et commercialisation des produits agricoles	92,4	55,8	71,1	83,9	80,3	81,3	60,0	74,8	52,5	65,4	49,5	144,4	15,2	98,7	4,2
127	activités hippiques	98,6	134,6	131,6	122,0	171,7	142,5	146,1	128,0	140,0	133,9	185,8	50,0	57,7	57,9	55,6
13	sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	41,8	56,1	101,1	149,2	170,8	237,9	613,4	614,6	530,3	431,9	374,5	400,5	354,8	429,6	434,1
131	service public de l'équarrissage et élimination des farines anim	0,0	0,0	56,5	103,4	110,3	144,4	420,2	412,9	362,0	265,8	229,4	193,3	177,2	182,0	185,1
132	lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	41,8	56,1	44,7	45,8	60,5	93,5	193,2	201,7	168,3	166,0	145,1	207,2	177,6	247,7	249,0
2	Forêt	308,1	237,0	248,9	262,7	260,6	421,6	461,5	529,8	421,6	467,1	353,5	351,0	376,1	375,0	431,4
211	Développement économique de la filière forêt-bois	98,6	59,6	51,9	62,8	62,7	179,5	223,5	242,8	223,8	229,7	62,0	29,3	47,2	42,5	112,4
212	Gestion du patrimoine forestier public	118,9	106,5	131,0	134,1	137,6	172,5	177,6	228,6	170,0	205,0	151,1	162,8	165,6	180,4	192,9
213	Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	3,8	11,3	12,6	12,2	12,5	21,7	21,8	20,7	0,7	1,4	101,4	106,5	109,9	98,2	84,6
214	Prévention des risques et protection de la forêt	86,7	59,6	53,4	53,7	47,8	47,9	38,5	37,6	27,0	31,0	39,0	52,4	53,4	53,9	41,5
3	Enseignement et recherche	1 222,0	1 651,6	1 704,4	1 786,7	1 851,9	1 910,0	1 944,9	1 977,8	2 039,6	2 035,9	2 139,8	2 187,4	2 246,0	2 286,0	2 347,8
311	Enseignement technique	695,8	954,9	1 017,8	1 069,1	1 058,9	1 097,4	1 123,5	1 148,3	1 172,4	1 157,5	1 205,9	1 236,3	1 250,6	1 233,3	1 263,7
312	Apprentissage, formation continue et autres	5,7	11,7	7,6	16,0	12,5	11,3	12,7	16,5	13,8	14,5	14,4	21,0	20,5	19,7	22,3
313	Enseignement supérieur	61,7	87,5	85,5	92,2	153,8	161,9	167,8	171,7	182,4	203,0	207,2	208,4	222,6	234,3	251,4
314	Recherche, développement et transfert de technologie	458,8	597,4	593,5	609,5	626,8	639,4	640,9	641,3	670,9	660,9	712,4	721,7	752,3	798,8	810,4
4	Service généraux	743,3	922,5	953,1	990,6	1 053,5	1 164,6	1 228,5	1 237,6	1 268,2	1 256,2	1 319,7	1 402,0	1 404,5	1 413,9	1 347,8
411	Personnel	566,2	687,0	730,8	752,2	784,0	864,1	928,5	981,6	1 004,4	1 022,0	1 054,6	1 116,3	1 124,4	1 141,2	1 090,3
412	Autres frais de fonctionnement	177,1	235,5	222,2	238,4	269,5	300,5	300,1	256,0	263,8	234,1	265,1	285,7	280,2	272,7	257,4
TOTAL DES CONCOURS		11 806,4	15 281,4	14 906,2	15 183,3	15 467,4	15 987,2	16 201,6	16 421,7	16 736,0	16 219,5	16 485,5	17 429,3	15 536,4	15 503,7	16 110,7

Source : MAAP / SAFSL

Les concours publics à l'agriculture de 1991 à 2009 – budget national

CONCOURS (en millions d'euros)		1991	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
		exécuté														
1	agriculture et territoires ruraux	2 496,7	2 606,1	2 420,0	1 825,4	2 175,3	2 633,2	2 935,7	2 724,7	2 782,9	2 462,5	2 313,2	2 401,1	2 146,0	2 118,5	2 425,6
11	marchés et revenus agricoles	1 143,5	1 033,8	887,7	804,2	810,9	1 106,4	1 052,1	865,6	915,4	841,8	829,2	1 036,1	873,5	839,9	1 264,5
111	régulation des marchés	369,3	379,0	421,5	342,2	375,1	457,8	256,1	261,6	124,1	164,0	304,4	218,0	253,1	132,8	144,1
112	aides liées aux produits	177,7	341,6	225,3	219,7	192,2	273,6	405,2	336,8	252,1	224,5	244,8	313,8	198,7	228,6	285,5
113	maîtrise de l'offre	101,3	52,0	13,4	17,5	15,4	27,8	22,7	16,6	28,0	27,4	64,1	14,4	40,4	46,0	26,7
114	paiements uniques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
115	organisation et modernisation des filières	122,8	80,0	74,1	74,6	74,8	100,5	92,2	82,6	61,8	47,0	26,1	44,1	33,5	62,0	38,4
116	actions de promotion et qualité des produits	45,8	68,8	79,4	71,4	88,1	84,1	115,0	105,2	98,1	88,1	72,9	69,9	70,2	78,8	65,4
117	aide alimentaire	26,2	33,5	21,6	29,5	26,0	30,2	53,4	17,4	25,0	26,8	18,1	17,9	18,7	9,7	21,9
118	gestion des aléas de production et allègement des charges	300,4	78,8	52,5	49,2	39,3	132,5	107,6	45,4	326,4	264,1	98,9	358,1	258,8	282,0	682,4
12	développement rural	1 314,2	1 520,6	1 437,4	886,3	1 207,4	1 298,0	1 299,4	1 305,2	1 378,8	1 220,6	1 135,2	993,8	943,7	919,2	820,2
121	installation, modernisation et maîtrise des pollutions	587,2	564,5	566,7	236,7	391,5	407,3	315,9	315,4	403,9	303,7	288,6	308,3	345,5	305,1	203,5
122	cessation d'activité en agriculture	173,2	234,3	225,6	219,0	189,4	166,7	122,2	104,8	95,2	89,3	76,4	69,6	64,9	64,1	78,6
123	compensation de handicaps naturels	241,1	347,0	253,6	130,5	273,8	210,5	219,5	208,7	233,1	244,6	264,7	254,7	239,5	233,1	234,7
124	mesures agro-environnementales	10,0	111,7	135,4	118,1	133,3	143,8	176,9	253,3	323,7	288,2	265,1	234,7	186,1	173,6	169,0
125	aménagement et protection de l'espace rural	151,8	115,1	105,7	11,1	84,9	159,9	266,6	262,8	163,8	139,2	42,8	42,1	34,8	48,4	78,4
126	transformation et commercialisation des produits agricoles	52,2	13,4	18,7	49,0	(37,1)	67,3	52,2	32,3	19,1	21,8	11,7	34,6	15,2	37,1	0,3
127	activités hippiques	98,6	134,6	131,6	122,0	171,7	142,5	146,1	128,0	140,0	133,9	185,8	50,0	57,7	57,9	55,6
13	sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	39,0	51,7	94,9	134,9	157,0	228,7	584,2	553,9	488,7	400,0	348,8	371,2	328,9	359,4	340,9
131	service public de l'équarrissage et élimination des farines anim	0,0	0,0	56,5	103,4	110,3	144,4	420,2	412,9	362,0	265,8	229,4	193,3	177,2	182,0	185,1
132	lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	39,0	51,7	38,4	31,5	46,7	84,3	164,0	141,0	126,7	134,2	119,5	177,9	151,7	177,5	155,7
2	Forêt	294,6	227,9	242,6	254,3	253,8	402,9	413,5	478,3	362,1	404,2	302,9	291,9	309,6	317,2	393,5
211	Développement économique de la filière forêt-bois	97,7	59,6	51,9	62,8	62,7	169,1	178,4	192,1	165,7	168,6	46,9	26,6	43,6	35,7	107,6
212	Gestion du patrimoine forestier public	118,9	103,1	128,3	130,2	134,3	170,9	177,6	228,6	170,0	205,0	151,1	153,5	157,9	180,4	192,9
213	Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	3,8	9,3	10,8	10,5	10,8	17,0	18,9	19,9	(0,6)	0,0	68,3	62,9	59,4	61,6	53,0
214	Prévention des risques et protection de la forêt	74,2	55,9	51,6	50,8	46,0	45,9	38,5	37,6	27,0	30,6	36,6	48,9	48,7	39,4	40,0
3	Enseignement et recherche	1 220,4	1 651,6	1 704,4	1 777,0	1 849,0	1 905,5	1 944,4	1 976,9	2 036,5	2 033,1	2 137,2	2 184,4	2 244,4	2 283,5	2 342,3
311	Enseignement technique	695,8	954,9	1 017,8	1 069,1	1 058,9	1 097,4	1 123,5	1 148,3	1 172,4	1 157,5	1 205,9	1 236,3	1 250,6	1 233,3	1 263,5
312	Apprentissage, formation continue et autres	4,2	11,7	7,6	6,2	9,6	6,7	12,2	15,6	10,7	11,7	11,7	18,0	18,9	17,2	17,0
313	Enseignement supérieur	61,7	87,5	85,5	92,2	153,8	161,9	167,8	171,7	182,4	203,0	207,2	208,4	222,6	234,3	251,4
314	Recherche, développement et transfert de technologie	458,8	597,4	593,5	609,5	626,8	639,4	640,9	641,3	670,9	660,9	712,4	721,7	752,3	798,8	810,4
4	Service généraux	740,0	914,9	942,9	984,2	1 046,5	1 153,3	1 228,8	1 233,0	1 258,9	1 253,4	1 317,6	1 399,7	1 401,8	1 411,7	1 344,2
411	Personnel	566,2	687,0	730,8	751,6	782,5	862,8	928,5	981,6	1 004,4	1 022,0	1 054,5	1 116,3	1 124,4	1 140,5	1 088,9
412	Autres frais de fonctionnement	173,9	227,9	212,1	232,5	264,0	290,5	300,4	251,4	254,6	231,4	263,0	283,5	277,5	271,2	255,3
TOTAL DES CONCOURS		4 751,8	5 400,4	5 309,9	4 840,8	5 324,7	6 094,8	6 522,4	6 412,9	6 440,5	6 153,2	6 070,8	6 277,2	6 101,8	6 131,0	6 505,6

Source : MAAP / SAFSL

Les concours publics à l'agriculture de 1991 à 2009 – budget communautaire

CONCOURS (en millions d'euros)		1991	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
		exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté	exécuté
1	agriculture et territoires ruraux	7 036,4	9 864,2	9 579,9	10 317,9	10 126,1	9 857,8	9 631,0	9 951,8	10 223,8	9 997,8	10 359,3	11 087,8	9 363,8	9 310,3	9 558,1
11	marchés et revenus agricoles	6 690,9	9 169,0	8 828,0	9 144,8	9 247,3	9 223,3	8 975,9	9 133,0	9 263,3	9 009,8	9 239,5	9 811,9	8 473,3	8 480,8	8 798,8
111	régulation des marchés	5 462,5	2 203,4	2 212,0	2 488,4	2 538,8	1 872,4	1 759,9	1 708,4	1 585,8	1 173,5	1 059,9	830,6	534,5	491,5	340,9
112	aides liées aux produits	626,3	6 080,9	6 110,1	6 136,5	5 905,1	6 744,1	6 536,7	6 686,0	6 934,4	7 169,4	7 467,8	2 988,1	2 397,2	2 415,4	2 189,1
113	maîtrise de l'offre	375,7	746,7	397,2	404,2	574,7	500,0	563,2	553,9	566,2	445,9	522,6	103,5	(334,4)	(425,1)	350,0
114	paiements uniques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5 677,3	5 740,6	5 863,6	5 737,6
115	organisation et modernisation des filières	0,0	39,7	14,5	27,6	7,8	0,3	36,7	104,0	89,0	132,7	110,1	136,3	60,9	60,2	61,2
116	actions de promotion et qualité des produits	9,6	5,6	5,9	8,2	8,5	5,9	4,5	3,6	6,0	9,5	7,2	6,7	6,8	8,9	26,5
117	aide alimentaire	212,2	84,9	88,3	79,5	212,3	100,5	74,9	77,2	81,8	78,7	71,8	69,5	67,7	66,2	92,5
118	gestion des aléas de production et allègement des charges	4,6	7,8	(0,0)	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0
12	développement rural	342,7	690,8	745,7	1 158,8	865,0	625,3	625,9	758,1	919,0	956,2	1 094,1	1 246,6	864,7	759,3	666,0
121	installation, modernisation et maîtrise des pollutions	127,8	143,7	151,1	343,5	149,5	22,3	103,2	151,4	149,3	141,5	170,7	156,1	178,7	197,9	155,3
122	cessation d'activité en agriculture	0,1	67,1	80,9	72,3	55,7	34,2	23,5	14,8	10,5	12,7	12,7	10,9	9,6	5,0	3,3
123	compensation de handicaps naturels	68,0	84,6	91,2	277,0	99,8	182,2	214,1	245,0	230,5	244,5	262,8	261,8	295,5	284,5	289,8
124	mesures agro-environnementales	0,0	123,3	143,3	126,0	142,7	147,2	150,4	204,5	278,3	253,4	287,1	341,6	227,9	206,7	204,9
125	aménagement et protection de l'espace rural	106,8	229,7	226,9	305,2	299,9	225,4	126,9	99,9	217,0	260,4	323,1	366,3	152,8	3,5	8,8
126	transformation et commercialisation des produits agricoles	40,2	42,4	52,3	34,9	117,4	14,0	7,8	42,6	33,4	43,6	37,8	109,9	0,0	61,7	3,8
127	activités hippiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
13	sécurité sanitaire des végétaux et des animaux	2,8	4,4	6,3	14,3	13,8	9,2	29,2	60,7	41,6	31,9	25,6	29,3	25,9	70,2	93,2
131	service public de l'équarrissage et élimination des farines anim	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
132	lutte contre les maladies des végétaux et des animaux	2,8	4,4	6,3	14,3	13,8	9,2	29,2	60,7	41,6	31,9	25,6	29,3	25,9	70,2	93,2
2	Forêt	13,4	9,2	6,2	8,4	6,8	18,7	48,0	51,4	59,4	62,9	50,7	59,1	66,5	57,8	37,9
211	Développement économique de la filière forêt-bois	0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	10,3	45,1	50,7	58,1	61,1	15,2	2,8	3,6	6,8	4,8
212	Gestion du patrimoine forestier public	0,0	3,4	2,6	3,9	3,3	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	9,3	7,7	0,0	0,0
213	Amélioration de la gestion et de l'organisation de la forêt privée	0,0	2,0	1,8	1,7	1,6	4,7	2,9	0,8	1,3	1,4	33,1	43,7	50,5	36,6	31,6
214	Prévention des risques et protection de la forêt	12,5	3,8	1,8	2,8	1,9	2,0	0,0	0,0	0,0	0,4	2,4	3,4	4,7	14,5	1,6
3	Enseignement et recherche	1,5	0,0	0,0	9,7	2,9	4,6	0,5	1,0	3,1	2,7	2,7	3,0	1,6	2,5	5,5
311	Enseignement technique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
312	Apprentissage, formation continue et autres	1,5	0,0	0,0	9,7	2,9	4,6	0,5	1,0	3,1	2,7	2,7	3,0	1,6	2,5	5,3
313	Enseignement supérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
314	Recherche, développement et transfert de technologie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
4	Service généraux	3,2	7,6	10,2	6,4	7,0	11,3	(0,3)	4,6	9,2	2,8	2,1	2,2	2,7	2,1	3,6
411	Personnel	0,0	0,0	0,0	0,5	1,5	1,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,7	1,4
412	Autres frais de fonctionnement	3,2	7,6	10,2	5,9	5,4	10,0	(0,3)	4,6	9,2	2,8	2,1	2,2	2,7	1,5	2,2
TOTAL DES CONCOURS		7 054,6	9 881,0	9 596,3	10 342,4	10 142,7	9 892,4	9 679,2	10 008,8	10 295,5	10 066,3	10 414,7	11 152,1	9 434,6	9 372,7	9 605,1

Source : MAAP / SAFSL